

Ndèye Maty PAYE
Université de Gambie

Les politiques linguistiques en République Gambienne

Le cas du français

Introduction

Il est assez simple de penser que l'ordre des langues, leur forme, leur prestige ou leur minoration, découlent d'un principe naturel et hasardeux. Il est également aisé de croire qu'aucune loi ni décision ne régissent leur fonctionnement. Quand la réalité est bien plus complexe qu'il n'y paraît. Et quand bien même, le choix d'aménager les langues (formes et statuts) n'est pas opéré, mais, laissé au libre arbitre, il n'en reste pas moins que cette volonté de transparence, reflète un positionnement. Analyser alors le dispositif et les décisions en vigueur en matière de langue, vont être notre principale préoccupation dans ce présent article. Comment la Gambie gère-t-elle sa diversité linguistique? Que prévoit la Constitution gambienne au sujet des langues? Le gouvernement est-il impliqué dans la promotion du français langue étrangère? Pourquoi? Quelles sont les actions menées sur le terrain. Nous tenterons de répondre à ces questions, tout en définissant au préalable les notions de: *politique et planification* linguistiques.

1. Définir les concepts de politique et planification

Intervenir sur la forme (orale et/ou écrite), ou encore sur le statut d'une langue, en la retirant ou l'imposant dans l'usage quotidien sociétal, émane de deux principes: la politique et la planification linguistiques, dont il convient de délimiter les contours. Pour ce faire, nous retracerons leur origine, leur évolution et leur application en nous basant sur le traitement qu'en fait L.-J. Calvet (1996). *La*



politique linguistique est la détermination de grands choix en matière de rapports entre les langues et les sociétés, et sa mise en pratique est appelé la planification linguistique, L.-J. Calvet (1996:3).

Nous retiendrons que les politiques linguistiques concernent les résolutions prises au sujet d'une langue et leur concrétisation effective constitue la planification. Cependant si l'école américaine axe davantage sa réflexion pragmatique sur les actions linguistiques (planification); celle européenne (française, espagnole, al...) procède par étape, en refusant d'anticiper. Cette dernière insiste sur la nécessité d'inclure la dimension politique en analysant d'abord les décisions prises par le pouvoir pour rendre ensuite possible une intervention linguistique, L.-J. Calvet (1996:7-8).

2. Quelques implicites

La planification linguistique dans sa stratégie tient compte de l'environnement *linguistique qui joue sur le poids des langues et leur présence symbolique*, L.-J. Calvet (1996 :52). Les enseignes des boutiques, les plaques indiquant les rues, les panneaux routiers, les affiches publicitaires, les émissions télévisées etc., sont des lieux privilégiés d'intervention pour la promotion des langues.

La politique linguistique certes s'occupe de l'organisation des langues, mais en plus, elle implique la notion de *culture* intrinsèquement liée à la langue, d'où la convenance de parler de : *politique linguistique et culturelle*. Quant à l'école, les spécialistes de langues, l'État, les collectivités territoriales, les villes, ils jouent un rôle majeur en formant le moyen, l'outil, par lequel vont se réaliser les décisions.

3. La politique et la planification linguistique en Gambie

Le gouvernement gambien semble afficher une politique de neutralité en ce qui concerne sa politique linguistique. La nouvelle Constitution¹ gambienne date du mois d'août 1996 et est en vigueur

1 - Toutes les informations sur les lois de la Constitution gambienne dans leur version anglaise ; ainsi que leurs traductions en langue française ont été tirées du site de l'OMPI : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, Nations Unies, <http://www.wipo.int/wipolex/fr/details.jsp?id=9305>, consulté le 12 février 2012.

depuis janvier 1997. Et dans celle-ci, nous remarquons après sa lecture, qu'un certain flou entoure l'orientation prise par le gouvernement pour ses langues. Ce qui exprime indirectement, une volonté d'instaurer dans le territoire, une sorte de paix linguistique et par ricochet d'entente culturelle entre ses différentes communautés. Ce qui rappelle *le principe de personnalité*, lequel principe, privilégie le droit linguistique des citoyens (locuteurs), libres de s'exprimer dans leur (s) langue(s) dans n'importe quelle situation, zone, territoire du pays. Le *principe de territorialité* qui permet de délimiter chaque langue à une zone géographique, une frontière, semble absent de cette constitution, d'après L.-J. Calvet (1996:60)

Nous référons à l'article 32 et 218 de la Constitution gambienne qui reconnaît la liberté de parler sa langue. Autant le citoyen gambien a des droits linguistiques, autant il a aussi des devoirs : celui de veiller à la protection des patrimoines dont les langues. Il en va de même dans le domaine juridique, où l'appareil est tenu d'informer toute personne arrêtée ou accusée (article 19 et 24), des raisons de sa situation, dans une langue comprise et parlée par ladite personne concernée. Il en est de même pour le domaine juridique, où l'appareil est tenu d'informer toute personne arrêtée ou accusée (article 19 et 24), des raisons de sa situation, dans une langue comprise et parlée.

Ainsi, nous remarquons dans les articles cités, (éducation, culture, appareil juridique) que la liberté du citoyen à parler et mais aussi à être informé dans sa langue sont des droits acquis. Seulement, aucune mention n'est faite des langues parlées en Gambie. De quelles langues s'agit-il ? Aucune précision sur les langues qui investissent les différents secteurs de la vie n'est signalée. L'instrument pour transmettre, par exemple, les savoirs dans le système éducatif gambien, n'est pas déclaré. La langue ou les langues dans lesquelles fonctionnent le système judiciaire, administratif, ne sont pas énumérées. L'ensemble des articles concernés se trouvent dans notre thèse : N.M.PAYE (2012).

Si jusqu'ici, nous avons remarqué la transparence de l'État quant à la répartition fonctionnelle des langues et l'ambition de garantir au citoyen la liberté d'utiliser la langue de son choix dans



les différents domaines comme l'éducation, la culture, le corps juridique ; c'est tout le contraire qui se pose, quand nous arrivons au domaine législatif. En effet, la connaissance de l'anglais, reste un critère indispensable, selon l'article 89 et 105, pour devenir membre de l'Assemblée Nationale Gambienne et aussi pour le travail qui s'y effectue.

Mis à part, ce dernier cas, qui impose la connaissance de l'anglais pour intégrer l'Assemblée Nationale, aucune précision sur le statut (hiérarchisation) des langues n'est divulguée. Comment alors comprendre, le rôle de chaque langue dans la société gambienne et leurs contextes d'utilisation ? Le nombre de langues parlées dans le pays, leur désignation nominative, leurs rangs, sont des données non prises en compte et non détaillées dans cette Constitution. Combien de langues parle-t-on en Gambie ? Quelles sont leurs places ? Est-ce des langues officielles ? Est-ce des langues nationales ? Ou régionales ? Ou encore maternelles ?

Le texte ne donne ni les orientations et ni les décisions officielles de l'État à cet égard. Tout est fait, pour entretenir, le mythe et l'illusion d'une dynamique linguistique qui obéit à un principe naturel sans influence, où les langues circulent et sont employées librement sans aucune organisation préexistante dans la vie gambienne. Cette attitude abstentionniste et silencieuse de l'État gambien face aux statuts linguistiques dans les textes, s'interprète comme une volonté d'éviter toute concurrence et tout conflit linguistique, en prenant le parti pris de ne pas choisir et de tout justifier par la liberté du citoyen.

Cependant, derrière cet acte de non-intervention et de non-choix, se cache finalement une réelle politique linguistique à garantir et préserver la liberté, la tolérance et la protection des langues. Ne pas choisir, finalement, c'est choisir et décider, un positionnement. La non-intervention alors se transforme en un choix concret et en une ambition de veiller au respect des langues comme symboles de la nation (article 3) mais aussi d'adhérer à l'idée que les citoyens gambiens sont libres d'employer n'importe quelle langue, peu importe le secteur formel ou informel (vie quotidienne, enseignement, administration, cours et tribunaux, transactions ...).

Cette situation qui envisage le fonctionnement social des langues de manière harmonieuse, naturelle et cohérente, ne reflète qu'une situation utopique. Car la réalité est tout autre. L'État en refusant de légiférer sur les langues, ne règle pas les problèmes linguistiques, puisqu'effectivement un souci se pose.

4. Le Hiatus entre les textes juridiques et l'usage linguistique au quotidien

Dans la pratique, *de facto* et *non de jure*, disons de façon officieuse et non officielle, toutes les langues en présence dans le territoire gambien obéissent à une hiérarchisation et un ordre bien concret. Des langues sont valorisées, prestigieuses tandis que d'autres sont minorées, dévalorisées. La vie sociale, est organisée selon le rapport de force et l'*axe verticale*¹; c'est-à-dire *du haut vers le bas*, Wolton D. (2008 :100-101) entre les langues gambiennes. Nous avons d'ailleurs démontré que la configuration sociolinguistique en Gambie offrait une situation triglossique ou de diglossie enchâssée (cf. partie *Another Choice, thèse de N. M. PAYE 2012*) ; que nous résumerons, ici, très brièvement. Dans cette configuration implicite, à chaque langue correspond une fonction.

4.1. La configuration sociolinguistique

1- L'anglais, en haut du sommet, fonctionne comme la langue officielle de l'État, de l'école, de l'administration... Bref, de tout le secteur formel. C'est la langue de travail ayant une représentation très positive car permettant l'insertion sociale. C'est une langue internationale et véhiculaire.

2- Les langues locales (africaines : ex soninké, peulh..), au bas de l'échelle sont des langues vernaculaires utilisées quotidiennement et dans toute situation informelle où la confiance conversationnelle est ressentie (familles, membres du même groupe et amis).

3- De part et d'autre, au milieu du sommet, nous retrouvons deux langues locales africaines, à savoir le mandinka et le wolof qui sont non seulement des langues intra-ethnique, mais plus

1 - Wolton D., Francophonie et Mondialisation, Paris, éd. Hermès-CNRS, 2008, p.100-101.



encore des langues inter-ethniques. Elles permettent à ce propos, l'intercompréhension et la rencontre entre les différentes ethnies.

Dans cette triglossie, nous avons donc deux rapports de force : un premier rapport de force entre l'anglais et les langues locales et un deuxième rapport de force entre le wolof et le mandinka et le reste des langues locales. D'ailleurs, le silence étatique face aux langues gambiennes n'est qu'apparent et ne s'observe que dans les textes écrits officiels. Il n'est pas rare d'entendre des déclarations d'intention et des dispositions, prises au plus haut sommet, pour telle ou telle langue. Celles-ci sont pour le moment sans conséquence mais signale le climat politique. C'est le cas de l'anglais victime des tensions entre le Commonwealth et la Gambie. Retirée de l'organisation ; le chef exécutif n'a pas hésité à proscrire l'usage de l'anglais qu'il considère comme une langue coloniale et à encourager à la maîtrise des langues locales pour une affirmation identitaire¹. L'enseignement des langues gambiennes fera son introduction dans le cercle universitaire dès la rentrée 2014-2015. Pour le moment, et malgré cette apostasie de l'anglais² ; ce dernier continue à servir de langue de scolarisation ; de communication officielle et de voie de transmissions dans le pays. C'est dire finalement que la gestion des langues est tributaire de l'idéologie politique ; des besoins des locuteurs et du contexte socio-économique de chaque pays. Le hasard n'y joue ainsi aucun rôle.

La Constitution gambienne, ne définit pas clairement le statut de ses langues. Aucun texte officiel, ni aucune loi du pays ne donne des orientations sur les langues à prescrire ou à proscrire. Cependant, le même gouvernement gambien, par le biais de ses organes internes et/ou de certaines organisations internationales, peut prendre des dispositions assez significatives pour la promotion de certaines langues. Elle semble indiquer une position qui défend la liberté et la protection de l'ensemble des langues du pays, sans exception et sans en privilégier une en particulier, en les plaçant sur un même

1 - <http://www.courrierinternational.com/article/2014/03/15/ne-parlez-plus-anglais>, consulté, le 31 aout 2014.

2 - <http://www.rfi.fr/afrique/20140312-gambie-veut-abandonner-anglais-comme-langue-officielle/> consulté, le 31 aout 2014.

pied d'égalité du moins en apparence. C'est le cas des langues dites maternelles ou nationales dont leur introduction dans le système scolaire gambien est posée, considérant que leur rôle est majeur dans l'acquisition, la maîtrise et l'ouverture vers d'autres langues étrangères. C'est aussi le cas de la langue française dont l'importance pour le pays n'est plus niée et n'échappe pas à cette considération. Et c'est sur ce dernier cas que nous allons nous pencher, afin de comprendre les orientations du gouvernement.

5. Le cas du français en Gambie

Le cas du français est assez spécial. Il occupe le rang de langue étrangère dans le pays. Cependant, sa présence s'explique surtout par la proximité géographique de la Gambie avec le Sénégal dont elle constitue l'enclave. Malgré, la politique non-interventionniste gambienne, nous observons progressivement, un intérêt politique pour cette langue. Dans les faits, le gouvernement gambien par souci d'ouverture et de coopération avec ses voisins francophones, pour encourager le dialogue interculturel, propage les déclarations d'intention en faveur de la langue française par le biais de ses ministères. Il manifeste ainsi sa volonté d'exhorter à la diffusion du français à l'intérieur du territoire. Auparavant, retracer l'historique du français en Gambie s'avère utile.

6. Le vent nationaliste et le rejet de la langue française entre 1970 et 1990

La Gambie reste pour beaucoup encore un accident historique. Ce pays anglophone de l'Afrique de l'ouest, à la modeste superficie (11300 kms²), est avant tout, une enclave du Sénégal francophone. A ce titre, la Gambie est souvent comparé à un « index enfoncé dans le visage du Sénégal ». La position ainsi que la minuscule taille de la République gambienne sont restées agaçantes pour certains dirigeants politiques. Elle est considérée comme une anomalie à rectifier. Ces considérations à son égard, vont encourager son annexion à son voisin le plus immédiat à savoir le Sénégal, pour ainsi dire refaire l'histoire, corriger une erreur. Au fil de l'histoire, une volonté d'annexion de la Gambie au Sénégal s'est affichée par



certaines téméraires. Toutefois, la petite Gambie a su s'imposer et se rendre autonome avec une culture, des habitudes distinctes de celles sénégalaises et profondément attachées aux traditions britanniques. Un vent nationaliste souffle à cet effet dans l'espace gambien, une vraie revendication identitaire s'installe et exprime avant tout un besoin vif et ardent de se démarquer du monde francophone et surtout du Sénégal pour prouver enfin une légitimité de l'Etat - Nation. Jusqu'ici les querelles du passé ont entraîné le rejet du français par les Gambiens qui y voyaient avant tout l'empreinte du Sénégal 1970 à 1990.

Comprendre la perception du français en Gambie, exige un retour à l'histoire politique liée à celle-ci. Il se trouve que l'histoire de la Gambie est fortement liée à celle du Sénégal. Nous posons comme postulat, que les relations entre ces deux voisins ont influencé le statut de la langue et de toute une culture francophone en terre gambienne selon les périodes historiques plus ou moins tendues.

7. Un élan positif vers le français depuis 1990

Autre temps, Autre mœurs ! Aujourd'hui, il semble que la hache de guerre soit enterrée entre ces deux pays frères. Cette dernière constatation a des répercussions sur les langues plus précisément sur le français adopté progressivement par le gouvernement gambien et toute sa population. Le traité d'amitié signé en 1991 entre les deux Républiques a donné une nouvelle dimension au statut de la langue française en Gambie. Dès lors, nous déclarons que le politique comme les représentations jouent un rôle incommensurable dans la réussite ou l'échec d'une diffusion ou promotion linguistique. A partir de 1990, une renaissance francophone surgit. Elle n'est plus un mythe, mais un vrai challenge. Cette observation se rattache à une nouvelle attitude gambienne envers le Sénégal. La Gambie comprend soudain sa nécessité de s'ouvrir à l'extérieur d'où cette acceptation.

8. Les acteurs de la promotion et de la diffusion du français en Gambie

La valorisation de la langue française a pour origine la prise de conscience de l'utilité incontestable de celle-ci notamment dans les relations internationales. En effet, il devient indéniable que le français est un atout pour l'intégration de la Gambie dans la zone ouest-africaine, grâce au partenariat avec les pays limitrophes francophones. Il est ainsi à rappeler la proximité géographique de ce pays anglophone avec l'environnement francophone. Non seulement, la Gambie est enclavée par le Sénégal francophone mais aussi entourée par des voisins francophones comme le Mali, la Guinée, la Mauritanie ... Dans la CEDEAO, dont le pays est membre, la majorité des pays y sont francophones. Il s'agira dès lors de penser en français langue de coopération, langue de partenariat, langue des affaires et langue de travail pour faciliter les transactions et les échanges avec les pays francophones ; pour élargir au-delà des sphères du Commonwealth, le cercle des investisseurs. La valorisation du français dans le territoire gambien est justifiée ainsi :

L'objectif de la Gambie est d'assurer un environnement francophone en favorisant le bilinguisme nécessaire à l'ouverture du pays au monde extérieur. Le français devient indispensable dans les échanges avec les pays voisins car la Gambie est impliquée dans de nombreuses organisations sous régionales, régionales et panafricaines, dans lesquelles la langue française est très souvent l'outil de communication. (Nous traduisons).

Extrait du document: *Financing Agreement between The Government of The French Republic and The Government of The Republic of The Gambia, for implementation of project n°2007-21, for a Francophone Anchor in The Gambia, (2007 :5) .*

C'est dans cette perspective, que le gouvernement gambien, a fait une prise de conscience considérable, ces dernières années, quant au rôle décisif, que peut jouer la langue française dans la croissance économique gambienne. A cet effet, il entend promouvoir cette langue avec la volonté d'impliquer et de faire participer à cette démarche, de manière active, sa population.



Le Ministère de l'Éducation Nationale Gambien (MENG)

Dans les textes qui tracent la politique éducative gambienne (2004-2015), pour atteindre les objectifs du millénaire, nous notons que l'enseignement/apprentissage du français est un point souligné et inclus. Le gouvernement y exprime clairement sa volonté réelle de faire du français une langue privilégiée en Gambie. Il entend ainsi par le biais de son Ministère de l'Éducation Nationale introduire progressivement le français dans son système scolaire, non pas, comme une matière optionnelle à côté d'autres disciplines, mais comme une langue obligatoire dès le primaire. La volonté du gouvernement devrait ensuite s'étendre progressivement dans les écoles du secondaire où le français serait maintenu comme une matière principale, *coresubject*, en anglais.

Cet engagement fait partie de la politique éducative gambienne selon un plan décennal 2004-2015. Celle-ci vise à satisfaire les objectifs du millénaire et du NEPAD pour l'amélioration de l'éducation ».(Nous traduisons).

Extrait du document: *Financing Agreement between The Government of The French Republic and The Government of The Republic of The Gambia, for implementation of project n°2007-21, for a Francophone Anchor in The Gambia, (2007 :5) .*

La finalité de cette initiative est d'atteindre à long terme un bilinguisme anglais/français et de favoriser un environnement francophone dans les programmes scolaires (primaire et secondaire). A ce titre, 80 écoles-pilotes du public, dans une phase d'expérimentation, ont été sélectionnées par le MENG, à travers le pays et dans les différentes régions. Le français y sera obligatoire dès le primaire.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, des Sciences et de la Technologie (MESRST)

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, des Sciences et de la Technologie, entend jouer un rôle supplémentaire en servant d'acteur complémentaire dans le processus de diffusion

de la langue française. Il n'y a pas donc une rupture entre les ambitions du MENG et celle du MESRST mais une prolongation de la valorisation du français de l'école vers l'université. Le MESRST continue l'entreprise d'enseigner le français au primaire et secondaire à un public cette fois-ci universitaire. Il focalise ainsi son action dans la promotion du français à l'université gambienne en mettant l'accent sur la nécessité pour les étudiants de posséder une deuxième langue après l'anglais. Nous avons eu à cet effet, un entretien en 2010 avec le ministre de l'époque.

L2 : ... choisir une deuxième langue/ à apprendre//et pour l'instant/ c'est le français/ qui s'impose/ mais avec cette situation de facto/ le nouveau recteur de l'université//qui pourtant ne parle pas/ ou en tout cas/ parle peu/ le français/ qui est anglophone// est quelqu'un/ qui veut faire en sorte/ que le français/ soit obligatoire/ pour TOUS les étudiants/ quel que soit les études effectuées/// donc/ on va introduire/ le français sur objectifs spécifiques

Année 2010 - Entretien n°2, L2= Mr Tangara Mamadou, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, des Sciences et de la Technologie.

4. La Coopération Française

La Coopération Française assiste le gouvernement gambien dans un commun accord, pour la mise en œuvre des objectifs destinés à concrétiser la promotion et la diffusion du français en Gambie. Pour ce faire, un premier *Projet d'Appui à la Diffusion et à l'Enseignement du Français (PADEF)* financé par le Ministère français des Affaires Étrangères, au montant de 610 000 euros, de 1998 à 2005, a vu le jour. Il s'en est suivi à la demande du partenaire gambien, le *Projet Pour Un Ancrage Du Français En Gambie (PAFEG)*, d'un montant de 800000 euros, toujours financé par le Ministère français des Affaires Étrangères et d'une durée de trois ans. Le PAFEG a pour but principal d'élargir la présence francophone en dépassant le contexte scolaire pour se propager dans d'autres domaines (surtout professionnel) de la vie gambienne (tourisme, santé, médias, administration, commerce). Il est formé de deux composantes : le français : outil de travail et



le français : acteur du bilinguisme. Une explication détaillée de ces projets et les documents de référence peuvent être lus dans la thèse de N. M. PAYE 2012. Le PAFEG achevé en 2014, n'a pas été remplacé par un autre projet similaire. Les arguments avancés par la Coopération Française sont la prise en compte de la crise financière mondiale qui freine l'ambition de poursuivre les actions en faveur du français en Gambie par le partenaire français.

5. La planification et les instruments et lieux de diffusion du français en Gambie

Au regard de ces acteurs et décideurs, des actions sont réalisées sur le terrain, de façon concrète, pour encourager la diffusion de la langue française dans le territoire. Certains appareils de l'État, des réseaux et associations, des médias, constituent le fer de lance de cette intervention. Ils forment les canaux de diffusion et les lieux d'épanouissement de la langue française.

5.1. L'université gambienne

D'emblée, nous présentons l'université gambienne comme une institution consciente de l'importance de la pluralité linguistique et du poids des langues dans les enjeux économiques. La présence francophone n'est ni une utopie, ni un mythe, encore moins une illusion à l'UTG, mais une réalité. Au sein de l'université, le vice-président, le professeur Kah, et le professeur Jah ne perdent aucune occasion pour rappeler lors des cérémonies officielles l'importance du français. Ils exhortent la communauté estudiantine à apprendre et à parler le français. Nous pensons notamment au discours de la rentrée universitaire 2014, où la langue française a bénéficié d'éloge de la part des autorités universitaires. C'est dans ce cadre que UTG, pourtant anglophone à la base, n'hésite pas à intégrer l'enseignement de la langue française dans ses programmes.

10.2. Gambia College

Gambia College est l'institut universitaire qui s'occupe de la formation des enseignants appelés à exercer leur profession au niveau du primaire, du collège, du lycée dans divers disciplines.

Les étudiants y préparent leur diplôme *Higher Teachers Certificate* (HTC) en trois années. Les deux premières années de formation sont théoriques et la troisième année est pratique puisqu'elle est marquée par un stage professionnel où l'élève est affecté dans une école pour avoir une expérience du terrain.

L'Alliance Française

L'alliance franco-gambienne est une structure de la Coopération Française qui accueille tout public désireux de connaître la langue et la culture française. Plusieurs Le détail le plus frappant, à l'*Alliance Française*, reste l'inscription progressive des travailleurs aux cours de français, utile, apparemment dans leurs professions respectives. Parmi les travailleurs vus à l'*Alliance Française*, nous avons découvert plusieurs corps de métiers: militaires, médecins, comptables, banquiers, journalistes ...

10.3. Les médias

Les médias sont des moyens de diffusion *qui mettent encore plus en valeur, les langues des pays qui les utilisent*, Mackey W.-F. (1976:35). A côté des chaînes locales, celles francophones (pays limitrophes) sont très souvent écoutées. La musique, le cinéma, les émissions de divertissement et d'évasion, les informations sont suivis par le public gambien qui a ainsi en parallèle un premier contact, une première perception auditive et se familiarise avec la langue française, qu'il apprend à écouter. En ce qui concerne la presse écrite locale, le journal *The Point*, se fait remarquer en accordant de temps à autre, une à deux pages francophones pour traiter divers sujets. Pour illustrer, nous avons pris celui du 24 février 2010, n°44. Nous découvrons à l'intérieur de ce journal entièrement écrit en anglais, la page spéciale 12, écrite en français.

French's Teachers Association (FRETA)

L'association des professeurs de français de Gambie a vu le jour le 23 mars 2009, sous le nom de *French's Teachers Association*. En ce sens, elle compte travailler avec les autorités politiques sur la valorisation et la reconnaissance du travail des professeurs, qui ne ménagent aucun effort pour rendre la présence francophone effective.



Saint Francophile's Association (SFA)

SFA réunit l'ensemble des clubs de français de la Gambie. Elle est soutenue par l'*Alliance Franco-gambienne* et en est une composante. Elle ouvre ses portes à toute personne intéressée par le français élèves, travailleurs, comme enseignants. Au cœur de ses tâches, se fixe particulièrement le désir de rendre attractif l'apprentissage du français. Elle s'attache ainsi à la création d'activités ludiques telles que : les jeux, le théâtre, la chanson, la poésie et contribue même à faire découvrir à certains leurs talents cachés. L'idée est de faire participer massivement les élèves.

10.4. L'apparition des écoles bilingues

Les années 2000 sont marquées par la floraison des écoles bilingues dans le système privé gambien. Cette évolution vers une scolarisation bilingue est née de plusieurs observations : La langue française tend vers une revalorisation dans le pays. Les parents d'élèves sont de plus en plus, ambitieux et pragmatiques, et veulent offrir les meilleures chances à leurs enfants. Ils n'hésitent donc pas à choisir les écoles bilingues, pour préparer l'avenir de leurs enfants. L'anglais et le français vont constituer les deux instruments pour transmettre les connaissances. Nous pouvons citer dans ce cadre *Diana Mariama et Sbec International*.

6. L'apparition des écoles internationales

Le caractère international de ces écoles provient de la diversité même de sa population. Plusieurs nationalités composent le paysage scolaire de ces établissements, qui appartiennent au système privé. Ce sont des écoles anglophones où le médium de l'enseignement, reste l'anglais. C'est à dire que nous y observons l'enseignement en anglais de toutes les matières (mathématiques, biologie, économie, histoire, géographie ...) mais aussi l'enseignement de la langue anglaise, elle-même comme matière. L'anglais est donc la langue de scolarisation. Cependant, dans ces écoles internationales comme *Marina International School*, que nous avons eu à visiter, la langue française a un statut bien particulier. Elle est un *coresubject*, donc

une matière obligatoire et imposée à tous les élèves jusqu'en form 5 (première), au même titre que l'anglais et les mathématiques.

L'école Sénégalaise de Banjul

Nous ne pouvions terminer ce tour des différents lieux d'épanouissement de la langue française sans parler de cette école sénégalaise qui a pendant longtemps accueilli des enfants des résidents sénégalais en Gambie, mais aussi, des élèves issus de familles gambiennes et libanaises... Les autres élèves de l'Afrique francophone viennent ensuite compléter le tableau (Bénin, Mali, Côte d'Ivoire, Guinée ...). Elle suit totalement le programme du système sénégalais selon un format francophone où le français est la langue de scolarisation.

Conclusion

Promouvoir une langue engage plus qu'un coût financier et matériel. La bonne diffusion d'une langue nécessite avant tout la saisie des représentations positives ou négatives afin de rectifier les erreurs, comprendre les besoins et entamer en dernier lieu des décisions et des actions (politique et planification linguistiques). Nous pouvons affirmer après analyse, que même si la politique linguistique n'est pas clairement définie dans la Constitution gambienne, et qu'aucun texte de loi, ne permet de comprendre les orientations linguistiques, nous pouvons nous prononcer quant au sort réservé à la langue française en observant les pratiques. Il n'est pas illusoire de croire à la promotion de la langue française en Gambie anglophone.

Un véritable environnement francophone s'installe progressivement dans le pays. Malgré la bonne volonté de tous les acteurs, des obstacles viennent parasiter les efforts : le manque et la baisse de l'aide financière, le manque de matériel didactique (méthode), les heures insuffisantes accordées au cours de français, le nombre restreint de professeurs de français

Bibliographie

CALVET Louis-Jean 1996, *Les politiques linguistiques*, Paris, Que sais-je ? P.U.F.

GOMEZ Pierre 2013, *Nation et nationalisme dans la littérature gambienne*, Paris, l'Harmattan.

HERRERAS José Carlos et al. 2013, *Politiques Linguistiques en Europe*, Presses universitaires de Valenciennes.

PAYE Ndèye Maty 2012, *L'émergence d'une francophonie en Gambie. Représentations, Promotion, Obstacles. Les résultats des enquêtes menées à Banjul et Brikama en 2010*, thèse sous la direction de Mme Carmen Alèn Garabato, Université de Montpellier 3.

PENEL Jean-Dominique 2003, « Petit Essai Géocritique Sur Deux Petits Pays : Djibouti et Gambie », VION Dury J. et al. *In Littérature et Espaces, Société Française de Littérature Générale et Comparée*, pp. 353-366.